

**LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 23 JUIN 2025**

Lundi vingt-trois juin deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, les conseillers municipaux de la commune de Chenoise-Cucharmoy, se sont réunis en salle du conseil au 11 rue Dimeresse à Chenoise-Cucharmoy, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Alain BONTOUR, maire.

Date de la convocation : 16/06/2025  
Date d'affichage : 16/06/2025  
Nombre de conseillers en exercice : 20

Nombre de conseillers présents : 13  
Pouvoirs : 5  
Nombre de votants : 18

**Etaient présents :** Alain BONTOUR, Jean-Claude CACKAERT, Anthony CARTER, Gilles CHAMPTOUSSEL, Laure DEMAHIS-BALLOU, Christine DINNEWETH, Béatrice JUNG, Cloé KARTNER, Jean-Noël KARTNER, Aurélie LEBEL, Catherine MAILLOT, Jeannine RICHARDOT, Fabrice PATAUX.

**Absentes excusées :** Mathilde BADIN, Mégane HERBIN.

**Pouvoir :** Emeric DROUIN à Christine DINNEWETH, Arnaud LACOMME à Gilles CHAMPTOUSSEL, Gilles MARIE à Jeannine RICHARDOT, Jean-Philippe ROUSSEAU à Aurélie LEBEL, Malika SAHARAOUI à Béatrice JUNG.

**Secrétaire de séance :** Gilles CHAMPTOUSSEL.

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

oOo

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 AVRIL 2025 :**

Le procès-verbal de la séance du 14 avril 2025 n'appelle aucune observation. Il est approuvé à l'unanimité.

oOo

**RENDU COMPTE DES DELEGATIONS DU MAIRE**

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal a consenti un certain nombre de délégations au maire. Dans le cadre de la gestion des affaires courantes de la commune, depuis le précédent conseil municipal, les actes suivants ont été signés :

- Signature d'un devis le 30 avril 2025 avec la société EUTHIKOS d'un montant de 1 260 € pour l'analyse du marché de restauration pour la cantine scolaire et la résidence autonomie.
- Signature d'un devis le 13 mai 2025 avec la société CARDIOSECOURS pour l'acquisition de 2 défibrillateurs pour un montant de 3 634.80 €.
- Signature d'un devis le 16 mai 2025 avec la société NANTILLET FRERES pour l'acquisition d'une imprimante pour un montant de 282 €.

- Signature d'un devis le 16 mai 2025 avec la société EURODROP pour le tirage du feu d'artifice du bal des pompiers, pour un montant de 3 600 €.
- Signature d'un devis le 16 mai 2025 avec la société FORMATION PRO pour faire passer la formation A.I.P.R à 2 agents des services techniques, pour un montant de 358 €.
- Signature le 19 mai 2025 d'un devis avec la société CHEVRIER FILS pour la réparation de la toiture de la salle des fêtes en tuiles plates, pour un montant de 41 027.40 €.
- Signature le 19 mai 2025 d'un devis avec la société RONYELEC pour la dépose de la partie électrique suite aux travaux de réfection de la charpente et du faux plafond, pour un montant de 11 414.89 €.
- Signature le 22 mai 2025 d'un devis avec la société DE SOUSA pour la rénovation d'une partie de la façade du bâtiment du 2 Ruelle Saint-Loup, pour un montant de 10 469.80 €.
- Signature le 22 mai 2025 d'un contrat de maintenance avec la société IBS'ON pour le système de vidéoprotection. Contrat conclu pour un an à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025, pour un montant 3 744 €.
- Signature d'un devis avec la société ALCEVI pour la passation d'un CACES engins de chantier (recyclage) pour un agent des services techniques, pour un montant de 900 €.
- Signature d'un contrat de maîtrise d'œuvre avec la société PRELY INGENIERIE, pour l'accompagnement de la commune dans la constitution du dossier F.E.R 2025, pour un montant de 12 300 € (10 250 € HT).
- Signature d'un devis avec la société RESO SYS d'un montant de 5 611.02 €, pour l'installation de 13 modules de signalisation intrusion (PPMS intrusion) et signalisation confinement (PPMS risques majeurs) sur tout le site de l'école primaire.
- Signature d'un devis avec la société RECRE ACTION pour 2 passages de maintenance préventive et réglementaire : contrôle fonctionnel et maintenance des aires de jeux de la commune, pour un montant de 2 400 €.

Le conseil municipal prend acte de ces signatures.

oOo

#### **DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS D'EQUIPEMENT RURAL 2025**

La commune de Chenoise-Cucharmoy souhaite déposer un dossier au titre du F.E.R 2025 pour réaliser des travaux de voirie Rue et Place des Tilleuls et Rue du Bouquet Bleu : réalisation de voirie et de trottoirs pour un montant de travaux estimé à 111 165 € HT (soit 133 398 € TTC).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de solliciter le Conseil Départemental de Seine-et-Marne au titre de la subvention FER 2025 pour la réalisation de travaux de voirie.

oOo

#### **RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE**

Pour mener à bien les projets de dépenses au titre de l'année 2025, il est nécessaire de recourir à une ligne de

trésorerie, assurant ainsi le relais des sorties et des entrées de fonds, pour un montant de 100 000 €.

Principales caractéristiques de la ligne :

- Montant : 100 000 €
- Durée : 12 mois
- Intérêts : trimestriels
- Taux : variable
- Index : Euribor 3 mois instantané J-2 (si l'Euribor est inférieur à 0, il sera alors réputé égal à 0)
- Marge sur index : 0.76 %
- Remboursement : « in fine »
- Frais de dossier : 100 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le recours à une ligne de trésorerie.

oOo

#### EXTINCTION DE CREANCES IRRECOURABLES

Les services de la mairie ont reçu de la Direction Générale des Finances Publiques, un dossier d'effacement de dettes pour un contribuable de la commune pour un montant de 611.21 €.

L'assemblée délibérante est invitée à prendre une délibération d'effacement de dette pour motif de surendettement. Les crédits nécessaires sont prévus au budget assainissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 5 ABSTENTIONS (Gilles CHAMPTOUSSEL, Arnaud LACOMME, Jeannine RICHARDOT, Gilles MARIE, Catherine MAILLOT) et 13 CONTRE (Alain BONTOUR, Jean-Claude CACKAERT, Anthony CARTER, Laure DEMAHIS-BALLOU, Christine DINNEWETH, Emeric DROUIN, Béatrice JUNG, Malika SAHARAQUI, Cloé KARTNER, Jean-Noël KARTNER, Aurélie LEBEL, Jean-Philippe ROUSSEAU, Fabrice PATAUX), émet un avis défavorable quant à l'effacement de cette créance.

oOo

#### MODIFICATION DU PERIMETRE DU S.D.E.S.M PAR L'ADHESION DES COMMUNES DE SAVIGNY-LE-TEMPLE ET QUINCY-VOISINS

Les communes de Savigny-le-Temple et de Quincy-Voisins souhaitent adhérer au S.D.E.S.M pour la compétence : « Installation, exploitation et maintenance des infrastructures de recharge pour véhicules électriques ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ces deux demandes d'adhésions.

La séance est levée à 20 h 10

Le maire,

Alain BONTOUR



